

Près de Chinon : un enseignant aux méthodes « à l'ancienne » sommé de changer d'école

La Nouvelle République. 10/01/25

Un enseignant de l'école Ligré, près de Chinon, sera face à d'autres élèves lundi 13 janvier 2025. Une mesure de la direction d'académique face au malaise qui ne passe pas pour des parents d'élèves.

Des enfants en pleurs à l'idée de quitter leur professeur. Ces images, habituelles le jour des grandes vacances, ont eu lieu vendredi 10 janvier à l'école de Ligré, près de Chinon.

Les écoliers de CM2 ont dit au revoir à leur enseignant. Une séparation imprévue. Il a reçu une mesure de déplacement de la part de la direction académique. Lundi matin, Jean-Paul Boncoeur (1) donnera classe dans une autre école chinonaise.

« Méthode à l'ancienne » ou enseignement trop strict ?

« Une décision brutale » selon des parents d'élèves et anciens parents d'élèves qui se sont mobilisés à la fin de la classe. Un instituteur aux « méthodes à l'ancienne » où « travail, discipline, respect, politesse » sont des valeurs cardinales. « Aujourd'hui, on ne pense que bien-être des enfants. À plus de 30 élèves par classe, il faut obligatoirement de la discipline, estiment ces parents. Deux, trois parents n'acceptent pas ces méthodes d'enseignement qu'ils jugent trop strictes, trop sévères. »

Selon les parents mobilisés, cette façon d'enseigner porte ses fruits. Ils évoquent des entrées en 6^e facilitées ou un goût des élèves pour l'apprentissage. « Mes trois enfants ont réussi grâce à Jean-Paul, raconte une maman. Mon fils dyslexique s'en est sorti, il est pompier volontaire, veut devenir infirmier. »

[La situation n'est pas nouvelle](#) et avait donné lieu à pareille mobilisation. Le cas du professeur avait alimenté la chronique (médiatique et judiciaire) à partir de 2017. [Il avait été suspendu, puis avait pu réintégrer sa classe](#). Des méthodes qui ont évolué selon les parents d'élèves, qui ont noté un avant et après ce feuillet.

Contacté par la NR, Christian Mendivé, directeur académique d'Indre-et-Loire (Dasen), explique – sans vouloir livrer les détails pour des raisons de confidentialité – qu'un « malaise

» s'est installé depuis octobre 2022 « *au sein de la communauté éducative et des familles* ». Si les « *versions divergent* » sur les méthodes de l'enseignant « *aujourd'hui, on est arrivé à un point où il était nécessaire de prendre une décision pour protéger l'enseignant.* »

« Pas une mesure disciplinaire »

Si le directeur académique a bien noté une évolution de la pratique de l'instituteur (un accompagnement avait été mis en place), « *le climat ne permet pas de garantir une sérénité d'apprentissage* », note Christian Mendivé.

Pour le Dasen, il ne s'agit pas d'une « *mesure disciplinaire ou d'une sanction, il reste titulaire du poste. C'est une mesure temporaire* » sans dire jusqu'à quand la mesure sera effective.

Si besoin – pour expliquer la situation et répondre aux questions des écoliers – l'Éducation nationale mobilisera lundi matin l'écoute psychologique. De leur côté, les parents mobilisés vendredi soir ont prévu de poursuivre leur mouvement.

(1) Sollicité par la NR, il n'a pas souhaité faire de commentaires.

////////////////////////////////////

Indre-et-Loire : Ligré un enseignant dérangeant ?

France 3 17/01/18 modifié 12/06/20

Un enseignant de 38 ans de l'école de Ligré près de Chinon réintègre ses fonctions. Le tribunal administratif a suspendu la sanction prise par l'Éducation nationale à son encontre.

En 2015 des plaintes de parents d'élèves mettent en cause le comportement d'un professeur des CM1 et CM2 de l'école "Les jeunes pousses" de Ligré, près de Chinon en Indre-et-Loire. En octobre 2017, deux parents d'élèves l'accusaient à nouveau de méthodes dites à l'ancienne, visiblement trop sévères. Face à la récurrence de la situation, l'enseignant en poste depuis onze ans a été mis à pied par l'inspectrice d'académie en novembre 2017.

Punitions arbitraires ?

Mais les familles désapprouvant ses méthodes font figure d'exception. L'immense majorité des parents le soutient depuis son départ. Un comité a été créé et dénonce des « Coups

bas, des manœuvres malsaines assénés à un professeur très investi dans la vie de son village », dénoncent les manifestants interrogés par nos confrères de la Nouvelle République. Fort des témoignages en faveur de l'enseignant dont ceux du maire de Ligré, maître Gévaudan a attaqué l'éducation nationale en justice, Mercredi 10 janvier, le tribunal administratif suspend la décision prise par l'éducation nationale et demande à Jean Paul Boncoeur de réintégrer sa classe. De son côté Florence Leray, l'inspectrice académique de Chinon qui gère ce dossier souligne que " la réintégration du professeur n'est plus du fait de l'éducation nationale, on applique la décision du tribunal par obligation". Lundi 14 janvier, les parents d'élèves déboutés ont écrit une lettre à nos confrères de la nouvelle république dénonçant les « humiliations », «les privations d'activités » et «les menaces verbales » du professeur à l'encontre des élèves.

////////////////////////////////////:

Le litige continue entre l'Éducation nationale et l'enseignant de Ligré

LA Nouvelle Republique, 01/11/2019

Le ministère a fait appel du jugement qui avait, début 2018, annulé la suspension de fonctions infligée à un enseignant de Ligré, pour ses méthodes pédagogiques.

Le ministère de l'Éducation nationale a fait appel, vendredi 25 octobre à Nantes, du jugement qui avait annulé la suspension de fonctions, infligée en décembre 2017 à un enseignant de l'école primaire Les-Jeunes-Pousses de Ligré, pour ses méthodes pédagogiques « à l'ancienne ».

Pour rappel, Jean-Paul Boncoeur avait été convoqué à un entretien, « *afin de faire le point sur sa situation professionnelle* », après qu'une inspectrice pédagogique a envoyé une note au recteur de l'académie d'Orléans-Tours.

Le professeur des écoles, en poste depuis 2006 et en charge d'une classe à double niveau CM1-CM2, s'était alors vu reprocher des « *agissements incompatibles avec la fonction d'enseignant* ». Il se livrait, selon elle, à « *des actes de maltraitance psychologique, réitérés de manière systématique envers les enfants en difficulté d'apprentissage* ».

Des élèves “ tétanisés ”

Jean-Paul Boncoeur aurait également « *fait fi de manière délibérée des alertes signifiées à plusieurs reprises* », selon la même inspectrice pédagogique. Des « *témoignages* », datant pour la plupart de 2015, avaient aussi été produits.

Le recteur de l'académie d'Orléans-Tours s'était également fait remettre un rapport de la directrice de l'école de Ligré. Celle-ci était « *en conflit avec le requérant et en désaccord avec son attitude pédagogique* », relevait le tribunal administratif d'Orléans, dans son jugement de première instance.

Elle s'était alors émue de « *l'infliction de punitions récurrentes et systématiques* », de « *l'absence totale de bruit* » dans la classe de Jean-Paul Boncoeur, d'élèves « *tétanisés* » ou bien encore de « *sorties de classe retardées de près d'une demi-heure, pour finir des évaluations* ». L'enseignant avait également décrété, selon elle, « *une interdiction d'accès à sa classe* ».

Reste que « *les seuls éléments récents remis à la date de la décision attaquée [...] ne sont pas d'une gravité suffisante, pour justifier de sa suspension à titre conservatoire, pour un délai de quatre mois* », avait jugé le tribunal administratif, dans son jugement du 13 mars 2018. Le ministère avait ainsi dû payer 1.000 € à l'enseignant, pour ses frais de justice.

Un enseignant “ trop populaire ”

Le juge des référés de la même juridiction avait, à vrai dire, déjà suspendu les effets de la décision litigieuse dès le 9 janvier 2018, ce qui avait permis à Jean-Paul Boncoeur de regagner sa classe, au bout d'un mois et demi.

Vendredi dernier, en appel à Nantes, aucune des deux parties n'était représentée à l'audience. Le rapporteur public, dont les avis sont souvent suivis par les juges, n'a par conséquent pas lu ses conclusions. Toutefois, il pencherait en faveur d'un rejet de la requête du ministère de l'Éducation nationale, selon l'avocat de Jean-Paul Boncoeur, joint par téléphone.

La cour administrative d'appel de Nantes, qui a mis sa décision en délibéré dans ce dossier, rendra son arrêt dans un mois environ.

« C'est un dossier hors normes dans l'acharnement, qui est absolument hallucinant, considère ce dernier. Mais le rectorat n'aime pas qu'on lui résiste. Mon client était en fait la coqueluche de l'école, il était trop populaire, ce qui a provoqué de la jalousie... Pour lui, cela a été une blessure immense d'être écarté de son poste : l'école, c'est toute sa vie. »

École de Ligré : l'instituteur réintégré par la justice

Le tribunal administratif a suspendu la sanction prise par l'Éducation nationale à l'encontre d'un enseignant. Des parents lui reprochaient ses méthodes.

La conséquence d'une décision du tribunal administratif d'Orléans (Loiret) de suspendre la sanction du rectorat. Elle visait cet instituteur **aux méthodes jugées « sévères et vieille école »** par une partie des parents d'élèves.

Mercredi 10 janvier, l'intéressé a donc retrouvé sa classe de CM1-CM2, « *heureux de revoir mes élèves* ».

Convaincu que « *ma manière de travailler convient à la grande majorité* », le fonctionnaire **reste toutefois vigilant**. Car si « *l'école fonctionne avec une équipe et des élèves au complet* », comme le constate Florence Leray, inspectrice de l'Éducation nationale pour l'arrondissement de Chinon, la procédure interne est toujours en cours. Pour quelles suites ? Pas de communication sur le sujet.

Nos enfants subissent un acharnement quotidien et répétitif, nous ne remettons pas en cause le fait de donner des punitions aux enfants mais qu'elles soient injustifiées et permanentes.

Animés par le sentiment « *de ne pas être entendus* », ils y détaillent notamment « **humiliations** », « **privations d'activités** » ou encore « **menaces verbales** » à l'encontre des élèves. La sérénité, vraiment ?

////////////////////////////////////

France Bleu 18/01/2018

C'est à la mi-décembre que le Rectorat a pris la décision de suspendre l'enseignant de CM1-CM2 de l'école "Les Jeunes Pousses" à Ligré dans le Chinonais. Il était accusé par deux parents d'élèves de harcèlement moral sur leurs enfants. Lui admettait des méthodes "*à l'ancienne*", mais pas de harcèlement. La justice a donc rendu un premier jugement dans cette affaire. Le tribunal administratif d'Orléans vient de suspendre la mise à pied de Jean-Paul Boncoeur (le 9 janvier). C'est une première victoire pour son avocat.

L'avocat de Jean-Paul Boncoeur (38 ans et en poste depuis 11 ans à Ligré) estime que cette affaire est allée déjà trop loin. Il répète qu'il a le soutien du maire, de l'ancienne directrice de l'école, de ses collègues et surtout de la quasi-totalité des parents d'élèves de sa classe (soit 90 attestations selon l'avocat), à part une famille qui a déposé plainte pour harcèlement moral. ***J'ai bon espoir que cette affaire soit classée sans suite par le procureur de la République*** dit Maître Gévaudan.

////////////////////////////////////

France bleu 14/12/2017

Un professeur des CM1 et CM2 de l'école "Les jeunes pousses" de Ligré, près de Chinon en Indre-et-Loire, a été mis à pied par l'éducation nationale. Ce qu'on reproche à cet

Une mobilisation des parents d'élèves pour le défendre toute cette semaine

Il fait faire des lignes, et ce n'est pas très populaire à l'Education Nationale.
L'avocat de l'enseignant

Au regard des éléments qui ont été communiqués au directeur académique, et par mesure de protection des élèves, on a placé cet enseignant en mesure conservatoire - Florence Leray inspectrice académique

////////////////////////////////////

A Ligré, des parents haussent le ton

Occupation de la cour de l'école de Ligré, hier matin, par des parents d'élèves. Une manifestation qui intervient après la mise à pied d'un des quatre enseignants que compte l'établissement.

Le professeur fait-il les frais de méthodes jugées injustement vieille école ? Ou a-t-il pêché par excès de sévérité ? Hier matin, soixante-dix personnes ont occupé la cour de l'école élémentaire de Ligré, près de Chinon.

En cause : le retrait de sa classe de Jean-Paul Boncoeur décidé par l'Éducation nationale. Une décision « *brutale* », selon certains parents.

Depuis sa suspension le 9 novembre, l'enseignant des CM1-CM2 a reçu le soutien d'un comité constitué de parents, d'élèves, anciens ou actuels, ainsi que du milieu associatif local. Qui réclament une réintégration rapide sur son poste.

“ Occuper la cour à tour de rôle ”

Un signalement au début de l'année scolaire par la direction de l'école à l'inspection académique avait provoqué la mise à pied.

« Des allégations mensongères concernant une trop grande sévérité et un penchant à l'élitisme ont été portées contre lui », pointe Guillaume Naslis, porte-parole du collectif.

« On lui reproche de faire peur, de donner des punitions aux élèves... Pour ceux qui ont fréquenté ou fréquentent aujourd'hui sa classe, ainsi que pour la très grande majorité des parents concernés, ces accusations sont inadmissibles », poursuit Karen Pillier, au nom du comité.

La sanction disciplinaire, Jean-Paul Boncoeur reconnaît « *avoir du mal à la digérer* ». Enseignant depuis 11 ans à Ligré, le trentenaire assume « *exigence et rigueur* » mais « *refuse d'accepter cette décision injuste* ».

Des plaintes émanant de collègues mais aussi de parents d'élèves seraient à l'origine du courroux de l'Éducation nationale.

« Coups bas, manœuvres malsaines assénés à un professeur très investi dans la vie de son village », dénoncent les manifestants.

« Nous occuperons la cour de l'école, à tour de rôle, sans perturber les cours, jusqu'à ce qu'une solution soit apportée », s'accordent à dire Karen Pillier et Guillaume Naslis. Dans l'attente, un professeur remplaçant assure la classe.

Bernard Thivel, maire de Ligré, qui ne souhaitait pas s'exprimer sur le sujet, appelait à évacuer les lieux vers 9 h, tandis que des gendarmes de la communauté de brigades de Sainte-Maure-de-Touraine veillaient à la sécurité.

Le dossier est désormais entre les mains de Florence Leray, inspectrice de l'Éducation nationale. Elle expliquait, hier, que *« l'administration a pris une mesure conservatoire dans le cadre d'une procédure administrative afin d'assurer la protection des différents protagonistes de cette affaire, enseignant comme élèves. »*